



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Urbanisme ISSN 2492-9743 n°36 – mäj 5 déc 2020 – France POULAIN

Dix conseils en matière d'instruction des actes individuels d'urbanisme

Suite aux quelques mois de reprise, voici quelques conseils supplémentaires

1	Redonner le qui fait quoi dans les services de l'Etat	Faire une liste des services associés à l'instruction, leurs coordonnées et leurs missions (en cours).
2	Demander à chaque pétitionnaire de déposer un dossier pour tout travaux à réaliser sur sa parcelle	Pas le droit pour un maire de dire que l'on n'a pas besoin de dossier pour faire des travaux.
3	Donner le numéro et le récépissé dès le dépôt en mairie.	Pas le droit de faire attendre une commission urbanisme ou que le maire ait vu le dossier
4	Transmettre 1 dossier papier original sans délai à l'UDAP	UDAP – Préfecture de l'Eure – 1 avenue Foch CS80015 – 27000 EVREUX
5	Transmettre le reste des dossiers papiers originaux sans délai au SI (-1 pour le maire)	
6	Le STAP répond à tous les dossiers envoyés	S'il vous manque un avis, c'est qu'il y a eu un problème de transmission, n'hésitez pas à envoyer un mail pour en être sûr. Nadege.sabat@culture.gouv.fr france.poulain@culture.gouv.fr
7	Si incomplet, le pétitionnaire a trois mois pour déposer les pièces complémentaires en mairie	Il faut attendre les 3 mois avant de produire un refus
8	Décision signée avec nom et prénom + qualité du signataire	Si la qualité et les noms de la personne signataire ne sont pas indiqués, la décision n'est pas légale et peut être contestée à tout moment.
9	Vérifier que le signataire ait bien délégation pour signer	La compétence en urbanisme étant attachée à la personne du maire, il faut une délégation spécifique pour la transmettre à un autre membre du conseil municipal.
10	Envoi au contrôle de légalité + taxes	